

CNHS - AG - Hockey Subaquatique

Samedi 08/10/2022, Dimanche 09/10/2022

Rennes + Visio conférence



**HOCKEY
SUBAQUATIQUE**

1. Accueil des participants :

HdF : Philippe Van Rechem - 61 voix
BPL : Carole Gillet - 132 voix
Grand Est : Célié Veuillet (visio) - 100 voix
AURA : Karine Paulin (visio) - 117 voix
NA : Flavie Rihouet - 85 voix
OPM : Laurent Beigbeder (pouvoir à Flavie Rihouet) - 97 voix
PACA : Alexandre Moutin (visio) - 162 voix
GUA : Gilles Renaison - 24 voix
IDF : Pascal Blanc (visio) – 179 voix

Autres présents :

Dominique Ruaux, Président
Rémy Gillet, Secrétaire
Hélène Fauqueux (visio), Chargée des finances
Thierry Tirard, CNC
Karine Frisse (visio), CNI
Alex Fuster (visio), CNA
Christophe Forlay (visio), CNA
Guillaume Laurency (visio)
Lionel Dumeaux (visio)
Anne Henkes, CNMP
Arnaud Laggabe, Equipes de France

Début de la réunion samedi 08/10 à 9h30. Pause à 13h, reprise à 14h30. Fin de séance à 19h. Reprise
Dimanche 09/10 à 9h00, fin à 12h00.

1.1. Inscription des divers

- Ecole de Hockey
- Conclusions de commission des litiges

2. Approbation du C.R.

3. Collège National des Arbitres (CNA)

3.1. Finalisation des règles de jeu pour la saison 2022/2023

Analyse des commentaires restants sur les règles de jeu

Vote de confiance sur la prise en compte des corrections mineures en statut accepté.

Voté à l'unanimité

Vote concernant la prolongation : l'objectif est de remettre en cohérence les règles de jeu avec la possibilité de mise en œuvre optionnelle (à la discrétion du commissaire de la compétition) des prolongations avant la phase de mort subite.

Voté à l'unanimité

Les autres remarques ne sont pas bloquantes pour le déroulement du championnat avec les règles telles que décrites actuellement. Une analyse des commentaires en statut "A Analyser" pour "CNHS" est effectuée en séance (voir ci-dessous).

Question des archives numériques à poser à la FFESSM → action Rémy GILLET

Code du sport : L'organisateur de la compétition est responsable de l'assurance de sa compétition. La ligue des opens est un ensemble de tournois organisés par des clubs affiliés à la FFESSM. Pour chaque tournoi organisé par un club FFESSM doit donc être en conformité avec la réglementation nationale pour l'organisation des tournois. L'impératif pour chaque athlète français ou étranger est de remplir les conditions de certificat médical et de posséder une assurance de responsabilité civile. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006137775/#LEGISCTA000006137775

Question sur la rédaction de l'article 1.1.3 : complément d'information à poser à la commission juridique.

Article 2.2.1 : pas de modification à apporter

Article 2.3.1 : la CNHS demande au CNC d'ajouter les noms des coaches qui sont présents lors de la compétition à la liste des joueurs dans la feuille d'engagement. Les coaches devront être en règle vis-à-vis de la réglementation (licence, assurance, certificat médical).

Article 2.5.4 : le CNC garde une trace de toutes les décisions dans ses comptes-rendus sur la drop-box.

Proposition de modification de l'article et création d'article, concernant la participation à l'annonce des résultats.

Article 2.8.12 : Lors de l'annonce des résultats de toute compétition nationale (sous réserve d'un décalage maximum de 30 minutes par rapport à l'heure officiellement prévue), les équipes devront être représentées par au moins un des joueurs la composant sous peine de déclasser de 2 places.

Article 2.8.12.1 : l'article 2.8.12 ne s'applique pas aux catégories jeunes et junior.

Article 2.8.12.2 : une dérogation est possible sous réserve de présentation d'un justificatif (titre de transport collectif) auprès du commissaire de la compétition, en amont de la compétition.

Voté à l'unanimité

Article 3.4.1 : l'avis de la CNHS est qu'il n'est pas aujourd'hui nécessaire de modifier l'article. La CNHS recommande aux régions de réfléchir à cet article et aux conséquences d'une suppression de l'autorisation des bi-clubs en D1F.

Article 4.2.2 : La réclamation doit être annoncée auprès du Commissaire de Compétition dans les quinze (15) minutes qui suivent la fin du match. La réclamation écrite en français devra être soumise au Commissaire de Compétition dans **les trente minutes** suivant la fin du match contesté comme définie dans la réglementation CNHS.

Voté à l'unanimité

Le CNA fera une proposition de modification de la feuille de match afin d'y ajouter plus d'information sur le déroulé du match.

Le CNA propose qu'un groupe de travail planche sur une solution de remplacement des tables de marque Multitop par un système informatique avec écran, sur le modèle de ce qui est fait à l'international. Un appel est lancé aux bonnes volontés pour organiser ce groupe de travail. L'attendu est un dossier de définition et le budget associé.

Présentation du rapport de gestion des arbitres (voir annexe).

Cas particulier du report de la D3M 2021/2022 à Berck : les réactivations d'AN2 seront valables pour la saison 2022/2023.

Note : l'arbitrage de la D3M 2021/2022 reportée comptera pour l'arbitrage de 2021/2022, et pas comme réalisation d'arbitrage pour la saison 2022/2023.

Rappel de la règle sur l'encadrement en AN2 : à partir de la saison 2023/2024, il sera impératif d'inscrire sur la fiche d'encadrement 1 AN2 par équipe senior présentée en championnat de France + 1 AN2 pour l'ensemble des catégories jeunes et junior.

Proposition de prolonger la dérogation covid sur un quota autorisé de 3 AN2 maximum sur la saison 2023/2024 avec avis défavorable du CNA.

Abstention : AURA, GE, IDF

Pour : BPL, HDF, GUA, NA, OCC

Voté à la majorité

Rappel sur l'organisation des stages AN2 : les candidats formulent des vœux sur la participation aux stages pratiques, et c'est ensuite l'organisation du CNA qui convoque les candidats, en fonction des disponibilités de chacun.

La gratification des AN2 a été rejetée au CDN de juin 2022, car la FFESSM n'a pas la possibilité financière d'allouer le budget pour une telle gratification pour l'ensemble des commissions.

3.2. Informations Internationales

La CMAS souhaiterait qu'un plus grand nombre d'arbitres français soient présents. Pour la FFESSM, il n'y a la possibilité de financer que 2 arbitres (car 2 équipes élites présentées).

La CMAS souhaite changer de mode de fonctionnement avec un financement du déplacement des arbitres. Ce qui est regardé au niveau de la CMAS, c'est le coût d'organisation par joueur.

Meeting international d'arbitres : la CMAS pousse pour des parcours de formation assez conséquents, quasi professionnels. Il y a une notion de logbook d'arbitres (journal des arbitrages).

L'application à la France pourrait avoir des conséquences assez fortes sur l'organisation des arbitrages.

La CMAS a alloué un budget assez conséquent pour le suivi des joueurs, des arbitres et des entraîneurs.

Une mise à jour des règles internationales est prévue, rien de révolutionnaire.

Une session de vote est prévue prochainement pour statuer sur les niveaux d'entraîneurs.

La CMAS propose une organisation de championnats du monde tous les 4 ans avec des championnats de zone de manière alternée. L'objectif est principalement financier : pour les joueurs, pour réduire la durée des championnats (7 à 10 jours) afin de limiter les coûts.

Un vote a été effectué en 2020/2021, mais des nations sont revenues sur ce vote.

Un débat est de nouveau ouvert, avec un vote à venir, pour statuer à nouveau sur cette organisation (récurrence des championnats, notion de qualification des championnats de zone, définition des zones, ...).

La CNHS rappelle sa position : préférence à un championnat du monde tous les 2 ans, et championnat de zone de manière alternée. Cette position est cohérente avec la définition de statut de sport de haut niveau (cf ministère des sports).

4. Calendrier national

4.1. Compétitions (2022/2023). Confirmation des lieux et dates.

| <i>Intitulé</i> | <i>Date</i> | <i>Lieu</i> |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Manche 1 D1M et D1F | 12 et 13 novembre 2022 | Sarcelles |
| D1M Manche 2 et D2F | 11 et 12 mars 2023 | La Rochelle |
| Manche 3 D1M et D1F | 27 au 29 mai 2023 | Le Puy en Velay |
| D2M | 17 et 18 juin 2023 | Toulon |
| D3M | 3 et 4 juin 2023 | IDF ? Est ? Laval ? |
| D3F | 17 et 18 juin 2023 | Toulon |
| D4M | 10 et 11 juin 2023 | Nogent sur Seine |
| Juniors/Minimes | 1 et 2 avril 2023 | Mulhouse |
| Benjamins/Cadets | 13 et 14 mai 2023 | Pontoise |
| Masters | 28 et 29 janvier 2023 | Montluçon (à confirmer) |
| Coupe des régions | 1 et 2 juillet 2023 | Metz (à confirmer) |

4.2. Formations et examens

Stage AN2 : Manche 2 + stages France

Examen AN2 : Juniors/Minimes et D4M

4.3. Réunions Collèges.

Assemblée générale FFEISSM : décembre à Nantes, mais pas de réunion de travail de la CNHS

Besoin d'organiser une réunion en visio de la CNHS : 18 mars 2023.

5. Equipes de France

5.1. Bilan de la saison 2021-2022

Saison blanche au niveau des compétitions internationales, la compétition en Turquie a été annulée.

Pas de changement chez les coaches élite féminines (Jacques + Luc)

Pour les élites masculines : ont été retenus Nicolas Legeay et Olivier Flandrin.

Peu de stages l'an dernier.

Un tournoi effectué au Portugal, bilan sportif mitigé, mais il était important d'avoir un évènement.

Voir compte rendu d'Arnaud Laggabe (annexe).

Le tournoi de Mulhouse a été une vraie réussite, sur l'organisation, la structure d'accueil et le résultat sur la motivation des équipes présentes (France et Angleterre).

Question posée sur les critères qui permettent de détecter les potentiels chez les jeunes. Chez les U24, il est plus facile de définir des critères. Pour les U19, sachant qu'il y a une évolution rapide potentiellement sur chaque athlète, il est difficile de définir des critères figés.

5.2. Prochains championnats internationaux

Prochain stage à Sarcelles les 22 et 23 octobre.

Les premiers athlètes avec statut de sport de haut niveau seront définis en début d'année 2023. La demande de la FFESSM est d'identifier uniquement 8 sportifs par catégorie (8H + 8F) comme sportifs de haut niveau, ce qui est compliqué sachant qu'une équipe est composée de 12 membres.

Difficulté également : la définition des sportifs de haut niveau était liée à la participation à la compétition en Turquie qui a été annulée. Il faut donc redéfinir le groupe au plus tôt.

5.2.1. Championnats du monde Elites-Masters 2023 à Brisbane en Australie.

Du 22 au 30 juillet 2023.

5.3. Financement des équipes de France

La participation des joueurs pour se rendre en Australie va être très forte, probablement au-delà de 1000 €. Il y aura besoin d'aider les athlètes, financièrement ou en soutien à monter des dossiers pour chercher des financements auprès de partenaires.

6. Collège National des Médecins (CNM)

6.1. Missions en cours

Elaboration du protocole lié au suivi des sportifs de haut niveau.

Il faut que les sportifs pressentis prennent rendez-vous dans les centres médicaux sportifs pour effectuer les examens. Un livret sera remis aux candidats au plan de performance fédéral (PPF) afin de spécifier ce suivi, et diriger ces examens à effectuer. Il est impératif que les sportifs visés réalisent bien ces examens, sinon, ils ne seront pas éligibles au statut de sportif de haut niveau.

L'état se désengage dans la lutte contre le dopage. Les obligations des fédérations ont donc augmenté en termes de formation à la lutte contre le dopage. Eric Sarrazin est le médecin fédéral en charge de ce dossier. L'urgence est de traiter le sport de haut niveau, puis l'ensemble des compétiteurs, puis le sport de masse. Un plan de communication est en mise en place. Une première formation auprès des cadres sportifs est prévue (peut être à replanifier pour cause de disponibilité).

Une réunion est prévue le 10 décembre sur la prévention du dopage et des conduites dopantes et sera retransmise en visio. Programme à diffuser, à destination des médecins fédéraux et cadres sportifs.

Alexis Launay, étudiant en école de Kiné, souhaite lancer une étude sur les traumatismes au niveau des pieds et des cervicales. La CNHS l'encourage dans cette étude.

La loi sur les certificats médicaux change encore. Il est de la responsabilité des fédérations d'édicter ses règles sur l'obligation ou non de présenter un certificat médical (la loi stipule que le licencié "peut" présenter un certificat médical).

Rappel : le lien pour le modèle de certificat médical est ici <https://medical.ffessm.fr/documents-pour-la-visite-medicale> et également sur <https://hockeysub.ffessm.fr/medical-cnm>

7. Collège National des Instructeurs (CNI)

7.1. Bilan des formations 2021-2022

Voir le Compte rendu du CNI (annexe).

7.2. Préparation saison 2022/2023

Les inscriptions pour la session MEF1 2022/2023 sont complètes, suite au report des sessions lié au COVID. Actuellement, il y a 26 candidats en cours sur la formation MEF1.

Modification du manuel des brevets pour l'obtention de l'initiateur à partir de 16 ans (voir la formulation dans le CR du CNI).

Voté à l'unanimité

Il y a une interrogation sur la motivation des candidats MEF1, principalement liée à l'inscription d'une équipe à un championnat. Il serait bon de pouvoir communiquer sur les bénéfices pour un club d'avoir un cadre qui se forme au MEF1.

Il existe une demande des commissions de la FFESSM pour avoir des passerelles au niveau initiateur, afin de faciliter l'encadrement de nouvelles pratiques au sein des clubs de la FFESSM. Le Hockey rentre dans cette dynamique.

La question se pose sur la formulation de la règle 2.5.1 du volume 0 de la réglementation. La nuance se situe sur la notion d'initiateur fédéral (quelque soit la discipline) pour les entraînements, et d'initiateur hockey subaquatique pour la compétition.

8. Collège National des Commissaires (CNC)

8.1. Bilan du dernier CNC

2 nouveaux membres au CNC et 2 nouveaux candidats commissaires.

Voir le compte rendu du CNC (annexe).

Recours à la vidéo pour l'arbitrage : ce n'est pas d'actualité.

Benjamins et cadets : le penalty est bien maintenu dans les règles de jeu, c'est un apprentissage pour les jeunes.

Faire une communication nationale sur l'annulation de la D3F et le report de la D3M 2022 les 10 et 11 décembre 2022 à Berck.

Proposition du CNC : La tenue de la D2F 2023 se fera à 8 équipes (pas de montée depuis la D3F), et sans descente en D3F pour la saison 2023/2024

La CNHS propose plutôt de maintenir le championnat à 10 équipes, en respectant les quotas du championnat 2021/2022. En cas de désistement d'une région, il y aura application de la mécanique d'aller chercher les quotas des régions selon le résultat du dernier championnat D3F déroulé (2019).

Résultat de l'étude sur les blessures liées aux buts : voir annexe

Julien CHAPEYROUT devient le référent du CNC pour la mise en ligne des documents.

Le CNC est à la recherche d'un responsable matériel national.

Constat : il y a de moins en moins de MEF2, il y a une réflexion à avoir sur les objectifs à mettre impérativement un MEF2 dans les contraintes d'inscription à la D1. Le fonctionnement avec des prête-noms ne sert à rien. Il y a besoin d'organiser un groupe de travail cette saison sur ce sujet, afin de proposer un nouveau mode de fonctionnement pour la prochaine saison. Tous les collègues doivent être concernés, et vont travailler dessus.

8.2. Finalisation de la réglementation pour la saison 2022/2023

Présentation du détail des analyses de modification des règles proposées par le CNC, qui se recoupe avec le détail qui a été présenté par le CNA. La majorité des modifications ont été votées dans le cadre des modifications mineures.

Ci-dessous, les votes spécifiques complémentaires :

Modification de l'article 1.3.5 (suppression de *et avis de l'entraîneur et parental*)

Voté à l'unanimité

Article 2.5.2 Conditions d'accès aux championnats : volonté de changer la date limite de renvoi de la fiche d'encadrement, afin de permettre aux clubs qui ne sont pas visés par la D1M ou D1F d'avoir 2 semaines complémentaires pour s'organiser. Il y a également une précision de formulation sur les catégories dites jeunes. La nouvelle formulation proposée est la suivante :

L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit et signé du président du club ou de son représentant sur la fiche d'encadrement (disponible sur le site internet CNHS). Pour chaque nouvelle saison sportive, celle-ci sera transmise au commissaire national des compétitions avant la date limite d'inscription de la première compétition nationale de la saison pour les 16 premières équipes masculines et les 10 premières équipes féminines du classement de la saison précédente et au plus tard le 1er novembre pour les autres équipes, une copie étant adressée au président de région.

Un cadre ne peut être affecté qu'à une seule équipe par catégorie (voir 1.3.1) en compétition nationale comme régionale, exception faite des catégories poussins, benjamin, minimes et cadets où un seul suffit pour les quatre.

Un arbitre ne peut être affecté qu'à une seule équipe par catégorie (voir 1.3.1) en compétition nationale comme régionale, exception faite des catégories poussins, benjamin, minimes, cadets et junior où un seul suffit pour les cinq.

Note : La limite d'au plus trois AN2 actifs est supprimée. L'augmentation du nombre d'arbitre requis se voulant progressive sur les saisons à venir, l'objectif sera formalisé par la fiche d'encadrement de la saison.

Voté à l'unanimité

L'article 3.3.4.3 est maintenu.

Article 3.6.2 sur la composition des équipes féminines de la division 3 :

3.6.2 Les clubs possédant deux équipes peuvent faire participer leur équipe seconde à la division 3 sous réserve que leur équipe 1ère soit mono club. Cette équipe peut être constituée en bi-club, exclusivement d'une même région.

Voté à l'unanimité

3.7.5 A titre promotionnel un club ayant déjà une équipe inscrite en championnat de France Junior peut inscrire dans la même catégorie une autre équipe, et y intégrer un ou plusieurs joueurs issus d'un club, d'une autre région, n'ayant pas d'équipe inscrite dans la même catégorie.

Voté à l'unanimité

L'article 3.8.1 est maintenu.

8.3. Quotas des régions pour la saison 2022/2023

La D3M n'ayant pas encore eu lieu, il n'est actuellement pas possible de diffuser de document actuellement.

9. Communication

9.1. Site web Hockey Sub

L'annuaire qui a été mis à jour par Lionel Dumeau en avril 2022 doit être mis en ligne sur le site de la CNHS.

10. Tour des Régions

IDF : difficultés en perspective liées à la disponibilité des bassins et à la température de l'eau. 3 formations initiateur vont être lancées d'ici janvier : AN1 et RIFAHS. La présidence de l'IdF devrait passer à Guillaume Laurency après l'AG régionale de Novembre, avec Pascal en tant que suppléant.

GUA : Bruno Delorme est en Guadeloupe. Il y a quelques joueurs issus de la métropole qui sont maintenant en Guadeloupe et s'organisent pour jouer dans le même bassin. Peut être un championnat régional bientôt.

PACA : il y a du hockey loisir dans le club d'Aix. Hyères a un souci d'AN2. Cagnes va également avoir un souci d'encadrement quand ils vont vouloir reprendre les compétitions nationales. Marseille a beaucoup de recrues sur les 2 clubs. Il y a de bons créneaux piscine actuellement à Marseille.

GE : reprise de la partie formation initiateur et AN1. Autorisation pour le club de Mulhouse à faire une activité Baby Hockey. Il y a aussi une pratique loisir dans la région qui est à encouragée. Comment peut-on mettre en avant et faire participer cette pratique loisir au niveau de la CNHS. Pourquoi pas nommer un référent de la pratique loisir au niveau de la CNHS.

AURA : problématique de créer un bureau (pas de trésorier). Beaucoup de motivation autour de la pratique jeunes, mais difficile de motiver à la formation d'arbitrage. Problème d'AN2 au Puy en Velay. Inquiétude pour le club de Thonon où il y a un investissement dans les catégories jeunes, mais il n'y a pas de compétence suffisante pour passer les niveaux d'arbitrage. Ils sont aujourd'hui obligés de passer par un bi-club pour la participation aux championnats nationaux. Il y a 3 équipes féminines en AURA, donc le souhait de se rapprocher d'une autre région pour organiser un championnat en commun.

OCC : Toulouse a des problèmes de direction. Il y a de nouvelles recrues dans tous les clubs. Montpellier va avoir sa piscine fermée sur 2 ans. Nouvelle équipe jeune à Montpellier. Formations Initiateurs à Cahors et Montpellier.

NA : Les joueurs d'Agen ne savent pas si ils vont prendre leur licence à Cahors ou à Agen. Première apparition de l'équipe de Poitiers au championnat régional. Peut être un nouveau bi-club Saint Astier/Agen en féminine. De nouveaux AN1 dans la région, principalement à Pessac. Il y a aussi des inscriptions à l'EF1. Des formations AN1 sont prévues sur la saison.

HdF : grosse action chez les jeunes, aide au développement sur les clubs de la région. Objectif de faire participer tous les clubs de la région avec des multiclubs la saison passée, et sur la prochaine saison, il va être possible d'avoir des équipes mono-club. Reprise des formations initiateur et AN1, lié au développement des jeunes. 1 seule équipe féminine dans la région.

BPL : gros développement chez les jeunes, stage régional jeune avec 45 jeunes, et forte participation au stage de détection France. **Formations...** Ouverture d'une activité Hockey à Redon. Il y a aussi toujours une activité loisir à Fougères. Peut-être une nouvelle équipe féminine à Saint Malo.

11. Divers

11.1. Ecole de Hockey

Des clubs ont fait l'effort d'entrer dans le processus de labellisation. Les grilles ont été remplies, des référents ont été nommés dans les régions, ils ont effectué le travail nécessaire. Il manque maintenant le suivi de cette labellisation au niveau national afin de concrétiser la labellisation.

Il n'y a pas eu de retour de la part du référent au CNI (Benjamin).

Les attentes des clubs :

- Avoir le statut final des grilles d'évaluation
- Avoir l'entérinement de la décision par le bureau de la CNHS
- Recevoir les éléments de communication sur le label de la part de la CNHS/FFESSM (lettre du président de la CNHS, kit de communication/développement).

11.2. Conclusions de commission des litiges

Voir le rapport de la commission des litiges.

Sanction soumise au vote (modification par rapport au rapport) :

A. Que Max Habersztrau ne puisse pas être entraîneur d'une équipe de club de hockey subaquatique lors de l'ensemble des championnats de France (et championnats régionaux) de la saison 2022-23 ;

*B. Toutefois au vu de l'ensemble des investissements de ce dernier dans les structures de la CNHS et d'aucun précédent comportemental, nous proposons que le point A puisse être levé sous réserve que **Max Habersztrau officie** à la table de marque pendant une journée, soit lors de la manche 1 D1M ou D1F à Sarcelles, soit lors de la manche 2 D1M ou D1F à La Rochelle. Cela afin de le sensibiliser à la*

complexité des missions effectuées par les officiels aux tables de marques, et en particulier en 1ère division.

C. De plus, que Max Habersztrau, en tant qu'entraîneur d'équipe de France, ne puisse être présent lors du prochain stage d'équipe de France pour lequel il est missionné.

Abstention : NA, BPL

Voté à la majorité

12. Bilan du budget 2021/2022

Poste à dépassement :

Manche 1 à Sarcelle à cause d'un poste mal provisionné sur la communication.

Manche 3 à Laval : ajout de frais de gardiennage.

D2M : poste mal provisionné sur la vidéo.

Masters à Montluçon : report des frais de piscine car suppression de la coupe des régions.

Fonctionnement général : difficulté sur le financement des groupes de travail.

Equipement des arbitres de gants et de bonnets : distribution prévue sur la saison à venir.

TOTAL : 32 320 € non dépensés.

Question de GE : des annulations de compétitions ont des conséquences financières pour les clubs, et ceci n'est pas couvert par l'assurance fédérale. Est-il possible de demander à la FFESSM d'adresser ce point au cabinet Lafont ? Dominique Riaux prend l'action.

12.1. Présentation du budget 2022/2023

L'assemblée générale n'est plus sujet à une réunion de commission en présenciel, donc le budget associé est grandement réduit.

Compétitions nationales : 45 k€

Equipes de France : 105 k€

Budget global de 165 k€, augmenté par rapport à la saison précédente.

Frais d'inscription : voir le nouveau tableau des frais d'inscription aux compétitions. Il y a globalement une augmentation : +50 € sur la D1, +30 € sur les autres championnats. Cette augmentation vise à compenser le coût de location de piscine et également une différence de fonctionnement par rapport aux autres commissions sportives.

Abstention : NA

Voté à la majorité